



L'ÉCHO DES LANCIERS

Bulletin d'Informations de la mairie de Franchesse

Août 2005



Le mot du Maire

Je suis heureux de vous présenter notre nouveau bulletin municipal placé, en ce mois d'août, sous le signe de la jeunesse. En effet, notre commune sera très bientôt le cadre d'un nouveau chantier international, du 11 au 21 août. Les jeunes participants, d'origines ethniques et culturelles diverses, seront accueillis à la salle polyvalente, et auront pour tâche la remise en état d'une partie du muret d'enceinte de l'église. J'espère qu'ils trouveront chez nous un accueil chaleureux et je vous invite à venir, nombreux, à leur rencontre.

Le 25 août sera ensuite jour de rentrée des classes, avec pas moins de 25 enfants, originaires de FRANCHESSE et de SAINT-PLAISIR, attendus au 13, Faubourg de la Madeleine. Si l'ouverture de cette école a demandé beaucoup d'énergie, aujourd'hui, la satisfaction d'avoir mené ce projet à son terme est bien là. Il est toujours difficile, pour une commune de taille modeste comme la nôtre, de s'engager dans des investissements importants et je voudrais en profiter pour remercier tous nos partenaires dont le soutien a été précieux. Le réaménagement des locaux a demandé un effort financier non négligeable mais nous sommes convaincus que cela en valait la peine. Je pense que la construction de notre avenir dépend de l'éducation de nos enfants et que tous, nous devons nous sentir concernés par cette question.

J'ai le plaisir de vous faire part de la nomination de Mme SERRA, nouvelle enseignante, et je vous invite à venir découvrir les lieux, lors d'une après-midi "portes ouvertes", qui se tiendra le 20 août prochain, de 14h30 à 19h.

EN VOUS SOUHAITANT UN BON ÉTÉ A TOUS.

INFOS PRATIQUES

L'école

Horaires de classe :

de 9 h15 à 12 h15

et de 13 h25 à 16 h25

Horaires du car :

départ à 8 h35, retour à 16 h25,
devant l'école

Adresse :

13, Faubourg de la Madeleine

Téléphone : 04 70 66 27 00

Nom de la Directrice :

Mme Céline SERRA

Niveaux scolaires :

Toutes les sections de maternelle

Nombre d'enfants inscrits : 25

Date de la rentrée :

Jeudi 25 août

BUDGET COMMUNAL 2005

FONCTIONNEMENT : 379 400 €

	DEPENSES		RECETTES	
Fournisseurs →	Charges générales 21,38%		Recettes fiscales 32,64%	← Contribuables
Personnel et caisses diverses →	Frais de personnel 23,81%		Dotations d'Etat 26,99%	← Etat
Elus, organismes de regroupement, budgets annexes, assoc. →	Fournitures et administration générale 32,10%		Autres produits 6,05%	← Usagers
Banques →	Intérêts dette 1,13%		Opérations d'ordre 16,68%	
	Imprévus 5,23%		Excédent reporté 17,64%	← Excédent des budgets antér.
	Epargne brute 16,34%			

INVESTISSEMENT : 370 224 €

	DEPENSES		RECETTES	
Banques →	Capital dette 8,27%		Epargne brute 16,75%	← Contribuables
Entreprises →	Acquisitions et travaux : 67,38%		Subventions et dotations : 35,44%	← Etat, Région, Département.
			Emprunt nouveau 27,01%	← Banques
			(voir NOTA , page ci-contre)	
Charges à répartir sur plusieurs années, immobilisations mises à disposition →	Dépenses financières 24,35%		FCTVA et autres recettes financières 20,80%	← Etat et divers.

DETAIL DES SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS VERSEES

Service Départemental d' Incendie et de Secours :	6 706,00 €
Contributions aux organismes de regroupement :	14 608,00 €
Communauté de communes. :	3 255,00 €
Syndicat du Collège de Bourbon :	8 000,00 €
Syndicat du Collège de Lurcy-Lévis :	138,00 €
Syndicat intercommunal de Voirie :	1 135,00 €
Association des Maires :	145,00 €
Fonds départemental d'Aide aux Jeunes :	50,00 €
S.I.E.G.A. :	1 530,00 €
Centre de Secours de Bourbon :	305,00 €
Agence technique départementale :	50,00 €
Participations pour travaux :	74 000,00 €
Syndicat intercommunal de Voirie :	10 729,00 €
S.I.E.G.A. :	63 271,00 €
Subvention de fonctionnement au C.C.A.S. :	1 000,00 €
Subventions aux associations et autres organismes :	7 564,00 €
Comité des Fêtes :	1 320,00 €
Amicale Laïque :	210,00 €
Association Sportive Franchessoise :	730,00 €
Club des Retraités :	355,00 €
Centre Social de Lurcy-Lévis :	279,00 €
Anciens d'Afrique du Nord :	200,00 €
Assoc. Pays de Bourbon :	558,00 €
S.P.A. du Bourbonnais :	90,00 €
L'Allier à Livre Ouvert :	65,00 €
Maison Familiale de Limoise :	90,00 €
Institut de Formation Interprofessionnel 03 :	45,00 €
Association « le Créneau » :	665,00 €
Les Ch'tites Canailles :	1 700,00 €
Associations de bienfaisance, de recherche médicale, ou d'utilité publique :	1 257,00 €

NOTA : Il s'agit là d'un emprunt de 100 000 € qui, bien que prévu au budget 2004, n'a été réalisé qu'en 2005 et a donc fait l'objet d'une nouvelle écriture au présent budget.

Les manifestations dans la commune

Concert de musique classique à l'église : 26 Août

Soirée "Découverte du Sénégal" : 2 septembre

Exposition "Découverte du Sénégal" : 3 septembre

Randonnée : 3 septembre

Assemblée générale de l'Amicale Laïque : 6 septembre

Rifles : 25 septembre

Soirée dansante : 15 octobre

Concours de belote : 10 novembre

Commémoration de l'armistice : 11 novembre

Concours de belote : 26 novembre

Téléthon : 3 décembre

ETAT CIVIL

Naissances



Aurélien DESURIER, né le 21 février, fils de Sonia et Yannick DESURIER, domiciliés "les Marys".

Célian GUZAL, né le 22 février, fils d' Eliane et Stéphane GUZAL, domiciliés "Avreuil".

Charline MOGINOT, née le 20 avril, fille de Stéphanie et Charly MOGINOT, domiciliés "Le Lac".

Alexandre HIRIGOYEN, né le 21 juin, fils de Christelle et Laurent HIRIGOYEN, domiciliés "La Petite Prole".

Mariage



Virginie CAMBIER, domiciliée route de Coulevre à Franchesse et **Eric CORMAN**, domicilié Le Moulin de Margeat à Saint Plaisir, mariage célébré le 18 juin.

Décès

Joël CAMBIER, domicilié 3, route de Coulevre, décédé le 24 juin,

époux de Brigitte CAMBIER, aide ménagère.

Marcelle MATHONNAT, née JULLIEN, domiciliée 7, place de la Mairie, décédée le 26 juin, employée communale.

La municipalité exprime toute sa sympathie à ces deux familles éprouvées.

Que faire dans notre commune ?

Relais bibliothèque



Situé Faubourg de la Madeleine, face à l'école, il est ouvert à tous les habitants de la commune. Robert DARD vous y accueille un mercredi sur deux, de 15h à 17h. Le prêt de livres est gratuit.

Dates d'ouverture du 2^{ème} semestre 2005:

24 août - 7 et 21 septembre - 5 et 19 octobre -

2, 16 et 30 novembre - 14 et 28 décembre

Club informatique



Le club est installé au 1^{er} étage du presbytère, place de La Poste. Il est ouvert à toute personne désireuse de faire de l'informatique, quelque soit son niveau. De nouveaux cours débiteront en septembre.

Renseignements : Jean Claude JACQUET

Tel : 04 70 66 27 97

Gymnastique



Les cours, qui ont lieu le jeudi de 19 à 20 h, reprendront le 8 septembre.

Renseignements : Annette FLEURY

tel : 04 70 66 22 51

Ateliers artistiques

Aquarelle



Activité proposée par Olga CAMFFERMAN, le vendredi de 14h à 17h, à son domicile.

Renseignements : 04 70 66 27 87

Peinture, aquarelle, modelage et peinture sur bois

Activités proposées par Patricia COTTE et l'association Adéquat, un jeudi sur deux, de 14h à 16h, à la salle polyvalente.

Renseignements : Adéquat - Tel 04 70 67 12 63

Patricia COTTE - Tel 04 70 66 26 78

Moulage

Stage de 5 jours (entre 3 et 5 stagiaires) proposé par Michel LAMBOLEY à son domicile.

Renseignements - Tel/Fax : 04 70 66 29 77

Adhérer à une des associations de la commune

Amicale Laïque

Présidente : Annette FLEURY - Tel : 04 70 66 22 51

A.F.N.

Président : Georges YONNET - Tel : 04 70 66 25 44

Association Sportive

Président : Gérard RONDET - Tel : 04 70 66 20 29

Club des Lanciers (ancien club des retraités).

Président : Robert DARD - Tel : 04 70 66 26 60

Comité des Fêtes

Président : Oliver PONS - Tel : 04 70 66 23 82



" Les Ch'tites Canailles "

*Halte-garderie itinérante- Ludothèque
Relais Assistantes Maternelles*

Mairie

03 160 Saint Aubin Le Monial / Tel : 06 64 15 03 16

Deux fois par mois, le mardi de 13h30 à 19h00 ou le mercredi de 9h00 à 12h00, la halte garderie itinérante s'installe dans la salle polyvalente de notre commune. Demandez les plannings de passage disponibles en Mairie. Valérie, Sabine, Claudine et Pierrick accueillent les enfants de 3 mois à 6 ans pour des activités d'éveil (pâte à sel, pâte à modeler, coloriage, découpage, peinture, activités motrices, musique ...), des temps d'échanges, de lecture et de découverte du multimédia.

Vous avez besoin de vous libérer pour faire quelques courses ou pour un rendez-vous. Vous désirez que votre enfant découvre de nouvelles activités, connaisse la vie en collectivité, partage ses jeux avec d'autres camarades, prépare son entrée à l'école maternelle... N'hésitez pas à rencontrer l'équipe des " Ch'tites Canailles".

Le projet pédagogique de l'année est orienté sur la découverte des produits locaux et a pour thème :

"Les 5 sens en éveil au cœur du Bocage Bourbonnais".
Les enfants de 4 à 6 ans peuvent ainsi participer à des sorties extérieures à raison d'une par mois. Nous sommes déjà allés à la rencontre d'une artiste peintre, d'un boulanger, d'une potière, d'un pâtissier chocolatier, de la Lyre Bourbonnaise... En parallèle, des activités manuelles sont mises en place au sein de la halte-garderie.

Rappelons que dorénavant le **Relais Assistantes Maternelles (R.A.M.) est ouvert aux parents et assistantes maternelles de Franche-Comté**.

Claudine JACKY, l'animatrice, vous accueille sur rendez-vous (06.64.15.03.16) tous les jeudis de 14h00 à 19h00 et vendredis de 9h00 à 12h00 à la galerie de la salle polyvalente de Bourbon l'Alt.

Tarif de la halte-garderie :

adhésion annuelle (année scolaire) : 7 euros + un tarif horaire par enfant calculé en fonction des revenus et suivant un barème CAF. Pour les enfants de plus de 4 ans, le tarif est de 1 euro de l'heure.

Tarif de la ludothèque :

adhésion à la halte-garderie
+ cotisation annuelle de 8 euros.

Pour toute **inscription**, se munir du **carnet de santé** de l'enfant, du **numéro d'allocataire** CAF ou MSA, d'une photocopie de la **feuille d'imposition** et du **livret de famille**.

Prochains passages à Franche-Comté :
14 et 27 septembre - 12 et 25 octobre

N'hésitez pas à rencontrer l'équipe éducative ou à la contacter par téléphone .

Disparition

Le 26 juin dernier, Madame Marcelle MATONNAT, agent d'entretien, nous a quitté bien brutalement. Nous tenons à rappeler ici qu'elle a assumé parfaitement ses fonctions du 1er septembre 1989 au 26 juin 2005, se montrant consciencieuse et dévouée. Les responsables d'associations et les particuliers ont pu apprécier ses qualités et sa rigueur dans le travail et nous lui devons certainement aujourd'hui le bon état d'entretien des locaux communaux, de la salle polyvalente en particulier.

Elle est remplacée par Melle Béatrice DELAUME à qui nous souhaitons de réussir pleinement dans la mission qui lui est confiée.

Démission

Le 28 avril dernier, M. Alexandre CORNIEUX nommé à de nouvelles responsabilités professionnelles et soumis à des horaires de travail plus lourds, a estimé qu'il n'était plus en mesure de remplir correctement sa fonction d' élu municipal et a présenté sa démission .

Remerciements

Nous remercions vivement les personnes qui nous ont permis de réaliser une exposition de photos de conscrits en nous prêtant celles qu'elles possédaient .

Merci également aux personnes qui s'occupent très régulièrement des parterres de la commune et participent ainsi à l'embellissement de notre bourg.

LE CHAMP ROUGE

Comme en de très nombreuses communes, le cimetière communal entourait l'église - c'est actuellement l'espace gazonné qui permet de faire le tour du bâtiment. On peut s'étonner qu'un espace si peu grand ait pu servir aux inhumations d'une population parfois plus nombreuse qu'actuellement et pendant plusieurs siècles. Il faut savoir que l'achat de concessions temporaires ou perpétuelles était inexistant - les personnages importants étaient souvent enterrés dans l'église - et que régulièrement, tous les 5 ans au minimum, on relevait les tombes.

Le 8 mai 1881, un membre du conseil rappelle qu'il avait été envisagé précédemment la translation du cimetière, celui-ci "*devenant tout à fait insuffisant pour une population dont le nombre va toujours croissant.*" C'est le décret du 23 prairial an XII (12/06/1804) et l'ordonnance du 6 décembre 1843 qui règlent pour l'essentiel la question des cimetières qui doivent être situés à au moins 40 m de l'enceinte des bourgs, clos de murs d'au moins 2 m de haut et placés dans des terrains élevés, sains et si possible exposés au nord. En fait, selon les prescriptions alors en vigueur, le cimetière aurait pu être suffisant, mais l'achat de plus en plus fréquent de concessions, le temps qu'on veut laisser le plus long possible pour le respect des morts avant la reprise des emplacements et l'accroissement graduel de la population le rendront rapidement insuffisant. Pourtant en juillet, on avait décidé d'importantes réparations aux murs d'enceinte qu'il avait fallu relever en certains endroits et recrépir totalement. L'idée première était d'agrandir le cimetière existant en achetant un morceau de jardin du M. MANGIN (1200 à 1500 m²) au-dessous du chevet de l'église du côté de la campagne (1) mais on se rend compte que les propriétaires voisins, en application de l'article 2 du décret du 23 prairial an XII, pourraient légalement s'y opposer et en fin de compte, même avec cet agrandissement, le cimetière deviendrait vite insuffisant. Le 7 août 1881, le conseil décide donc la translation du cimetière à un emplacement "*situé à une certaine distance de l'enceinte du bourg, sur une bonne route au nord du bourg à cause du vent de sud-ouest qui est le vent dominant et qui amène les pluies. Le cimetière nouveau devrait avoir une superficie approchant 6 000 m². Avec cette étendue, on pourrait tracer des allées, faire des plantations, diviser le terrain de façon à avoir des sections différentes pour les concessions*

de divers ordres et les fosses communes". Reste le coût: acquisition du terrain, appropriation à l'usage et construction des clôtures qui est estimé à 8 000 F. A terme, cette somme pourrait être couverte par la vente des concessions, mais comme il faudra qu'elle soit disponible tout de suite, il faut envisager une imposition extraordinaire.

Au sujet des concessions (3m²), on compare ce qui se pratique dans quelques communes : de 50 F le m² à St Léon ou à Sorbier à 100 F à Lurcy-Lévy (2) ou Buxières-les-Mines toujours pour un m². Le conseil établit alors un long règlement sur les concessions futures dans le nouveau cimetière. L'un des 11 articles fixe les conditions des translations éventuelles de concessions de l'ancien au nouveau cimetière. Sous la présidence de M. LA COUTURE, maire, une commission, composée de MM. FOUCAUD, adjoint, LEVEILLE, BOUCHON et SADDE est chargée d'examiner les divers emplacements qui pourraient convenir pour en proposer un au choix du conseil.

A la séance suivante du 8 octobre (pas tout à fait car le conseil, convoqué pour le 2 octobre, n'était pas en nombre pour délibérer) la commission propose que "*le nouveau champ des sépultures soit établi en tête du Champ Rouge, N°567, section A du cadastre dépendant du domaine des Carillons appartenant à M. D'AUBIGNEUX. (3) Ce que la commission demande, c'est que les limites partent du chemin I.C. 44 (4) et aboutissent à la haie du champ 570 sur une longueur moyenne de 75 à 80 m et qu'on prenne ensuite en façade de la route une longueur analogue.*" Ce champ se termine par une pointe de terre occupée par des meules de paille. Elle est inutile pour la commune, mais celle-ci en ferait quand même l'acquisition dans le cas où le propriétaire ne voudrait pas la disjoindre de l'emplacement du cimetière (5). Il est décidé d'offrir une somme de 30 F l'are soit à l'amiable si M. D'AUBIGNEUX accepte, soit par une expropriation.

Par lettres du 16 octobre et du 4 novembre, M. SOUCHON D'AUBIGNEUX refuse formellement cette offre de 30 F l'are qu'il considère comme dérisoire et préfère l'expropriation si on ne lui fait pas d'offre plus avantageuse. Le conseil, considérant que cette offre est même au-dessus de sa valeur réelle, s'en remet à la sagesse du jury d'expropriation et charge le Maire de procéder aux

longues formalités qu' entraîne l'expropriation publique.

Le 12 mars 1882, le conseil examine les plans et devis dressés par M. CHERION, instituteur. Après discussion et modifications, le cimetière aura la forme d'un rectangle parfait de 84 m de long sur 75 m de façade, ce qui lui donnera une surface de 63 ares.

Le 2 avril suivant, le financement du projet est établi. Le montant du devis (achat et construction du mur de clôture) se monte à 7 826,35 F, non compris le transport des matériaux ; un emprunt de 10 000 F sera contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour une durée de 15 ans à partir du 1^{er} janvier 1883. Chaque annuité représente un impôt extraordinaire de 11 ½ centimes additionnels au principal des 4 contributions directes, "sacrifice" accepté par le conseil auquel s'étaient joints les 22 propriétaires les plus imposés de la commune (6).

Pendant ce temps, se déroule une bataille d'experts pour déterminer la valeur du terrain. Le 24 août, suivant les conclusions d'un premier expert, le conseil maintient son offre à 30 F l'are, offre toujours refusée par le propriétaire. Le 1^{er} octobre, suite à une 2^{ème} expertise, le Préfet demande au conseil d'accepter le prix de 40 F l'are, ce que le conseil refuse par 5 voix contre 3. Un mois plus tard, le sieur CHAUVAT Jean procède à une nouvelle expertise et revient au prix de 30 F l'are, toujours refusé par M. D'AUBIGNEUX. Le conseil prie donc Monsieur le Préfet de presser l'expropriation. (7).

Lors de l'adjudication des travaux, il était laissé à l'entrepreneur toute liberté " pour fournir les moellons de n'importe quelle carrière de Bourbon l'Archambault et la cendre de chaux proviendra de St Menoux, d'Agonges ou de Pouzy-Mésangy pourvu qu'elle soit de bonne qualité ". Le 14 août 1883, le détail des dépenses est ainsi donné : acquisition du terrain : 1971 F, frais : 250 F, travaux de clôture : 7 826,95 F soit un total de 10 047,95 F. L'emprunt est donc insuffisant mais la différence - minime - sera prise sur les ressources disponibles. Le 31 août 1883, le conseil se trouve confronté à un autre problème. A la date où il discutait avec les plus imposés sur les conditions de remboursement de l'emprunt, la Caisse des Dépôts et Consignations octroyait ses prêts au taux de 4 % - ce qui correspondait à un remboursement annuel de 912 F - mais au moment de contracter, le taux est passé à 4,25 %, ce qui entraîne une augmentation de près de 4 F de chaque annuité, somme non couverte par les centimes additionnels mis en recouvrement. Il faudra prendre ce surplus sur les ressources ordinaires de la commune.

Le 25 février 1883, le conseil décide que le conduit d'assainissement du nouveau cimetière sera établi en pierres de Franchesse, posées au fond de la tranchée de 2,20 m de profondeur plutôt qu'en tuyaux de terre cuite, ce qui augmente le devis de 128,85 F mais l'adjudication a laissé une moins-value de 666,62 F, le sieur PICHELINGUAT Jean, entrepreneur à Pouzy, adjudicataire des travaux de clôture ayant consenti un rabais de 9 %.

Le 10 août 1884, le tarif des concessions est ainsi fixé :

1^{ère} classe: concessions perpétuelles, 50 F par mètre de terrain occupé

2^{ème} classe : concessions trentenaires, indéfiniment renouvelables, 30 F le mètre

3^{ème} classe: concessions temporaires de 15 ans non renouvelables, 15 F le mètre

Le règlement est revu et adopté le 30 novembre.

Ce nouveau cimetière est solennellement béni le 20 juillet 1884 par M. le chanoine DESROSIERES, curé - doyen de Bourbon l'Archambault "avec un grand concours de fidèles " nous précise le curé SOULIER. A sa demande, le conseil accepte qu'une concession à perpétuité soit accordée gratuitement autour de la croix à l'abbé GRENEYROUX, ancien curé de Franchesse pendant 37 ans, et il décide que le tumulus entourant cette croix sera réservé à la sépulture des curés mourant dans la commune. Le curé SOULIER y est lui-même enterré.

Après la grande guerre, un monument aux morts sera édifié et en 1931, on construira un caveau communal destiné aux sépultures provisoires en attente.

- 1) C'est le jardin appartenant en partie à M. GUYONNET.
- 2) Ce n'est qu'aux environs de 1970 que la municipalité de Lurcy a décidé qu'on écrirait " Lévis".
- 3) D'où le titre de cet article. Dans mon enfance, j'entendais les anciens parler aussi souvent du Champ Rouge que du " s'mitière".
- 4) Aujourd'hui départementale 144 vers Champroux et Lurcy.
- 5) C'est vraisemblablement le jardin appartenant à M. PERRIN.
- 6) En ce temps-là, il n'y avait pas de budget d'investissement comme maintenant. Chaque projet nouveau était financé par un certain nombre de centimes qui s'additionnaient à chaque franc d'impôt payé. Les contribuables les plus imposés de la commune participaient alors à la séance du conseil municipal qui décidait de ce financement (pour ce point de l'ordre du jour, ils se retiraient ensuite).
- 7) La revente d'un excédent, devenu inutile après l'implantation du cimetière en 1885, laisse penser que la commune a payé le terrain 42 F l'are, y compris les frais d'expropriation.

André DESPRET

Le tri des emballages ménagers

Pour recycler, il faut bien trier !

Sur notre commune, des colonnes de tri sont installées route de Lurcy-Lévis.

Deux colonnes pour le verre, deux pour le papier et deux autres pour les déchets suivants:



Bouteilles d'eau, de jus de fruit, de soda...



Flacons de produits ménagers



Bouteilles de lait, de soupe...



Boîtes-boissons, boîtes de conserve, de gâteaux, à thé



Briques alimentaires



Petits cartons, boîtes, suremballages



Bidons



Flacons de produits de toilette



Aérosols

N'oubliez pas de ramener les médicaments à la pharmacie et les piles, produits toxiques, déchets verts, encombrants ... à la déchetterie de Bourbon l'Archambault, route de Couzon, ouverte d'Avril à Octobre, les lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9h à 12h et 14h à 18h30, le samedi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 19h- fermeture jeudis, dimanches et jours fériés. Horaires différents en hiver, demander la documentation en mairie.

Défi pour la terre

www.defipourlaterre.org

La Fondation Nicolas Hulot, avec l'A.D.E.M.E. (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie), a lancé l'opération "Le défi pour la terre", invitant chaque citoyen à s'engager à faire un geste en faveur de l'environnement et de la planète. Vous avez plus de pouvoir que vous ne le pensez pour réduire immédiatement les gaz à effet de serre. En choisissant de privilégier les bons gestes au quotidien, vous et vos enfants, pouvez participer activement à ce défi.

Les bons gestes au quotidien

- 1] J'éteins la lumière et les appareils électriques sans les laisser en veille.
- 2] Je baisse le chauffage.
- 3] Je prends une douche rapide plutôt qu'un bain.
- 4] je n'utilise l'eau chaude que quand j'en ai vraiment besoin.
- 5] je ne gaspille pas le papier, par exemple, j'utilise les deux côtés d'une feuille.
- 6] J'achète des produits respectueux de l'environnement.
- 7] Je trie mes déchets.
- 8] Je ne jette pas les piles, les médicaments ou les ampoules avec les autres déchets.
- 9] Je me déplace à pied ou à vélo pour les petits trajets.
- 10] Si je peux, pour les grands voyages, je choisis le train.

Fondation Nicolas Hulot

52, Boulevard Malesherbes

75 008 Paris

www.fnh.org

tel : 01 44 90 83 00/fax : 01 44 90 83 19

ADEME / Délégation Régionale Auvergne

63, Boulevard Berthelot

63 000 Clermont-Ferrand

www.ademe.fr/auvergne



DEFI POUR LA TERRE

**vous avez plus de pouvoir
que vous ne le pensez**

Travaux d'enfouissement du réseau électrique et d'éclairage public

Le SIEGA (Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz de l'Allier) auquel la commune est adhérente, a établi un avant-projet et évalué la dépense correspondante à :

Enfouissement des réseaux : 193 314 euros H.T.

Fourniture et pose de candélabres : 34 833 euros H.T.

Conformément aux décisions prises par son comité, le SIEGA se chargera de la réalisation de ces travaux moyennant une participation communale fixée à 49 246 euros.

Achat d'un véhicule utilitaire

Les repas servis à la cantine scolaire seront élaborés par le restaurant " Le Chuchal" . La commune devra se charger du transport, au moyen de conteneurs isothermes, jusqu'à l'école. Dans cette perspective, mais également pour d'autres déplacements utiles, un crédit de 5000 euros a été inscrit au budget primitif pour l'acquisition d'un véhicule utilitaire d'occasion.

C.C.A.S.

Centre Communal d'Action Sociale

Lors de la réunion du 30 mars 2005, il a été décidé de modifier quelque peu les habitudes de fonctionnement du C.C.A.S.. Dorénavant, les personnes âgées de plus de 65 ans de la commune pourront participer au repas servi à la salle polyvalente dans le courant du mois d'octobre ou bien recevoir à Noël, deux bons d'achat.

Création d'emplois

Pour le bon fonctionnement de l'école maternelle, le conseil a décidé la création, à partir du 22 août 2005, de 2 emplois :

Un poste d' A.T.S.E.M., non titulaire, temps non complet (17h30), titulaire d'un C.A.P. Petite Enfance et un contrat aidé.

Eclairage du stade et du terrain de pétanque

Dans notre bulletin de décembre 2004, nous vous annoncions que le Conseil Municipal avait décidé la réalisation des travaux nécessaires à l'éclairage du stade et du terrain de pétanque.

Or, les devis établis par le SIEGA étaient erronés et la participation financière de la commune s'avère beaucoup plus importante qu'initialement prévue.

Toutefois, le Conseil a confirmé sa volonté d'engager les travaux et a inscrit les crédits nécessaires au budget 2005.

Participations laissées à la charge de la commune :
pour l'éclairage du terrain de pétanque :

975 euros

pour l'éclairage du stade :

(4 poteaux de 18 m équipés de 3 projecteurs 2000w)

13 050 euros.

Subventions

La commune va bénéficier d'une **subvention de 6500 Euros**, au titre de la réserve parlementaire, **accordée par M. Yves SIMON, député de la circonscription.**

Chaque député dispose d'une dotation annuelle qu'il répartit en fonction des projets qui lui sont soumis. L'aménagement de l'école maternelle entraine tout à fait dans le cadre des opérations aidées.

Une autre **subvention de 3000 Euros** sera versée par la caisse du **Crédit Agricole** dans le cadre d'un projet d'aide au développement local.

Ces sommes serviront à payer une partie importante du matériel installé dans l'école.

Aménagement des abords de la salle des fêtes

Le programme financier de cet aménagement a été clôturé en affectant les crédits restants à l'achat de 2 jeux pour les enfants de 2 à 12 ans et d'une table de ping-pong destinée aux adolescents et adultes.



Non à la pub, OUI aux journaux des collectivités

Vous pouvez choisir de ne plus recevoir de publicité dans votre boîte aux lettres en y apposant l'autocollant ci-dessous (disponible en mairie ou sur le site de l'agence de l'environnement : www.ademe.fr) sans toutefois vous priver de l'information départementale, intercommunale ou communale.

Vous avez la possibilité de recevoir **gratuitement**, sous pli adressé, le magazine "**Reflets d'Allier**" en en faisant la demande à la Direction de la communication du Conseil Général - 1, avenue Victor Hugo - BP 1669 - 03016 Moulins cedex - Tel : 04 70 34 40 03 et de retirer en mairie le **journal de la Communauté de Communes en Bocage Bourbonnais** et l'**Echo des Lanciers**.

L'abus de prospectus est dangereux pour ma planète...

Liberté • Égalité • Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

MERCI d'épargner ma boîte aux lettres !

NON aux imprimés publicitaires et aux gratuits sans adresse
OUI au journal de ma collectivité.

Permis de conduire : rattrapage de points

L'Automobile - Club Formations, filiale de l'Automobile Club du Centre, est un organisme habilité pour organiser des stages de rattrapage de points pour le permis de conduire.

Ces stages auront lieu à **Bourges** les : 29 et 30 août - 29 et 30 septembre - 13 et 14 ; 27 et 28 octobre - 24 et 25 novembre - 8 et 9 ; 15 et 16 décembre et à **Montluçon** les : 8 et 9 septembre - 7 et 8 novembre.

Pour toute inscription ou information complémentaire, contactez le **02 48 24 01 36**

Elections municipales

En raison d'un grand nombre d'élections en 2007, les **municipales sont reportées en 2008.**

Ont collaboré à la réalisation de ce numéro :

André DESPRET
Gérard VERNIS
Valérie VERNISSE
Isabelle VILLE

"Le Champ Rouge" pages 6et 7
"Le mot du Maire" page 1
" Les Ch'tites Canailles" page 5
" Budget" pages 2 et 3
Impression en mairie

Isabelle DESURIER : rédaction des autres articles et mise en page

Tribune libre

• Votre avis nous intéresse !

• N'hésitez pas à le donner sur ce coupon-réponse à déposer en mairie. Merci

• Nom, Prénom, Adresse (facultatif)

• Remarques, suggestions, questions, demande d'informations...

.....

.....